



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/29

L'an deux mil quatorze, le treize juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 juin 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENT : SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur BERARD Guy

DROIT DE PREEMPTION

Parcelles n° 505, 508 et 828

Section AB

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maîtres Robert GENIN et Sylvia BRUNET, Notaires associés à BOURG D'OISANS (38520), agissant pour le compte des Consorts VEYRAT, concernant les parcelles cadastrées numéro 505, 508 et 828, section AB, lieu-dit le village, d'une superficie totale de 613 m².

Ces parcelles étant soumises au droit de préemption urbain, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à 6 voix pour, 3 voix contre, un bulletin blanc,

Etant donné qu'il y a un projet communal de création d'une école maternelle, les locaux actuels étant vétustes, insalubres et trop exigus, Considérant l'urgence et l'utilité publique que présente ce projet,

DECIDE de donner délégation au Maire afin de statuer sur l'exercice du droit de préemption pour les trois parcelles susnommées.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

